



EH/JFS/CS

COMMUNE DE GRIES

56, rue Principale - 67240 GRIES

☎ 03 88 72 42 62

mairie@gries.fr

www.gries.eu

Accusé de réception en préfecture
18-216701698-20250403-25_01490-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 03 avril 2025 à 19h30 Salle du Conseil - « Maison Commune »

Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 20

Conseillers présents : 12

Conseillers représentés : 7

Date de convocation : 27 mars 2025

Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, Mme Sabrina KIMMICH, Mme Sabine KROMMENACKER, Mme Emmanuelle PARISSE

Absents excusés avec pouvoir : M. Julien ANCKLY, pouvoir à M. Maxime KERN
Mme Paola DI MICHELE, pouvoir à Mme Michèle NAVE
Mme Géraldine FURST, pouvoir à Mme Agnès GUILLAUME
M. Pierre KOCH, pouvoir à M. Patrick SIMON
M. François LAEUFER, pouvoir à M. Richard VOLTZENLOGEL
Mme Joan MAAGER, pouvoir à Mme Emmanuelle PARISSE
M. Philippe SCHILLING, pouvoir à Mme Fabienne ANTHONY

Absente sans pouvoir : Mme Carole METZ

Objet : Acte de candidature au label « Ville Active et Sportive »

Forte de ses 7 infrastructures et équipements sportifs répartis sur l'ensemble de son territoire, de ses 7 associations sportives, la commune de Gries se veut être une ville aussi attractive qu'active.

La politique municipale sportive mise en place et menée œuvre en ce sens, en développant le sport pour tous, en accompagnant le tissu associatif par l'octroi de subventions municipales et de mises à disposition gratuites des équipements sportifs, et en animant le territoire au travers de manifestations et événements à caractère sportif.

Piloté par le Conseil national des villes actives et sportives (CNVAS) et composé de membres de l'Association nationale des élus en charge du sport (ANDES) et l'Union Sport & Cycle (USC), sous le patronage du Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative et soutenu par l'Agence nationale du sport, ce label contribue au développement d'un maillage territorial de plus en plus important, et fédère les acteurs du monde sportif et les villes autour d'une ambition commune.

L'objectif du label étant de récompenser et valoriser les initiatives, les actions, les politiques sportives cohérentes et la promotion des activités sportives, physiques et ludiques sur un territoire, sous toutes ses formes, accessibles au plus grand nombre et tout au long de la vie.

Pour obtenir ce label, la Ville doit remplir un dossier de candidature et le transmettre au Comité de labellisation chargé d'évaluer les dossiers avant le 7 avril 2025.

Le Comité de labellisation, constitué d'acteurs du secteur sportif choisis par le CNVAS, attribue le label à une ville candidate. À partir du dossier de candidature et des critères fournis dans le cahier des charges, le Comité donne une note qui déterminera le niveau attribué, symbolisé par un laurier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le règlement de candidature 2025 du label « Ville active et Sportive »,

Entendues les explications de Madame Véronique IFFER, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** décide, à l'unanimité

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à présenter la candidature de la ville au label « Ville active et Sportive » pour les 3 ans à venir.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **DE DONNER** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Sous-Préfecture le 04 avril 2025

Publiée ou notifiée le 04 avril 2025

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Eric HOFFSTETTER



La secrétaire,
Michèle NAVE

